



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
**BRIANÇONNAIS**

www.ccbrianconnais.fr

AR PREFECTURE

005-240500439-20170627-2017\_44-DE  
Regu le 29/06/2017

**DELIBERATION**  
**N°2017- 44 du 27 juin 2017**

**OBJET - CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE  
HOSPITALIER DES ESCARTONS DE BRIANÇON :**  
**désignation du représentant**

*Rapporteur : M. le Président*

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 37

Présents : 28 de la délibération n°2017-41 à 2017-56  
29 de la délibération n°2017-57 à 2017-64  
28 de la délibération n°2017-65 à 2017-67

Pouvoirs : 6 de la délibération n°2017-41 à 2017-56  
5 de la délibération n°2017-57 à 2017-67

**Secrétaire de séance :** M. Olivier FONS.

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2017-64), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-57), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Avait donné pouvoir :** M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI  
M. Jean-Marius BARNEOUD à Mme Catherine VALDENNAIRE  
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET (de la délibération n°2017-41 à 2017-56)  
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER  
Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM

**Etaient absents :** M. Guy HERMITTE  
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC  
M. François BOULANGER

**Vu** le Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-6 ;

**Vu** l'avis du bureau du 19 juin 2017 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration suite au décès de M. FARDELLA ;

**Considérant** que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ;

**Considérant** que conformément à l'article L2121-21 précité, le conseil peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;

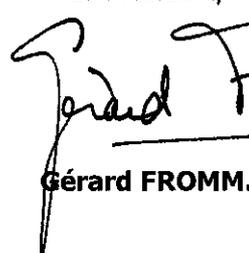
**Considérant** qu'au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide de voter au scrutin public par accord unanime de l'assemblée.

**Le conseil communautaire à l'unanimité** (l'ensemble des membres présents cités ci-dessus ont voté « pour ») :

- **Désigne** M. Sébastien FINE en qualité de représentant de la communauté de communes ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

  
Gérard FROMM.



Date affichage : **28 JUIN 2017**